



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 10/2018
Demande de crédit de CHF 29'000'000.- pour la construction d'un nouvel établissement scolaire intercommunal pour les élèves de 5P à 8P selon HarmoS sur les parcelles 808 et 810 à Le Muids.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du mardi 5 juin 2018 en présence des représentants du bureau d'architecture ainsi que de Messieurs les Municipaux Nicolas Ray et Christian Dugon que nous remercions chaleureusement pour leur disponibilité, puis le mardi 12 juin 2018 en présence de Monsieur le Municipal Nicolas Ray. enfin le lundi 18 juin 2018 en présence de Madame la Syndique Louise Schweizer et Monsieur Pommaz.

Commentaires généraux :

Rappel historique

Rappelons que la zone concernée par le dit préavis a fait l'objet d'un classement en ZUP (zone d'utilité publique) lors de l'élaboration du plan de zone adopté par la Municipalité le 22.03.1983, soumis à l'enquête publique en mars de la même année et adopté par le conseil en juin 1983.

La parcelle 808 a fait l'objet d'un préavis 4/2003 en 2003, préavis adopté par le conseil pour que la commune s'en porte acquéreur (Montant **647'920.- CHF**) afin de « *réaliser les infrastructures à notre population* ».

Préavis relatif à organisation du concours : 1/2015 **394'200.- CHF** accepté par le conseil pour l'organisation d'un concours pour la construction d'un bâtiment scolaire sur les **parcelles 808 et 810 situées à Le Muids**.

Préavis de crédit d'étude 15/2016 **2'611'000.- CHF** crédit d'étude pour la construction d'un établissement scolaire sur **les parcelles 808 et 810 à Le Muids** adopté par le conseil.

A la lecture de cet historique, nous réalisons que le projet du collège situé à Le Muids n'est pas un champignon sorti de terre au printemps 2018, mais le fruit de réflexions successives qui prennent leurs racines dans les années 1980 et qui, étapes après étapes, **toutes validées par notre Conseil**, trouve son aboutissement dans le préavis qui nous occupe.

Les enjeux :

Notre région doit faire face à une importante poussée démographique, il est vrai, soutenue par d'importantes réalisations et projets immobiliers encore à venir dans les villages de Le Muids, d'Arzier et de St Cergue.

En outre les nouvelles dispositions adoptées avec HarmoS et la Convention scolaire romande imposent plus d'élèves à scolariser (scolarisation obligatoire dès 4 ans) et un accroissement de m2 par élève.

Il est à noter qu'à de multiples reprises notre Conseil s'est penché sur la problématique des PORTACABINES et qu'une opinion s'est dégagée afin de les bannir de notre environnement scolaire, les jugeant indignes de l'offre d'enseignement que nous souhaitons offrir à nos enfants.

Points forts et faiblesses du projet :

Points forts :

- Le bassin de l'AISGE s'étendant de Trélex à St Cergue constitue une agglomération de près de 10'000 habitants (soit la ville de Gland). Or force est de constater qu'à l'exception du terrain de foot de Genolier, aucune infrastructure ne permet la réalisation d'une quelconque manifestation sportive de championnat, même et surtout juniors (par ex handball, basket, etc). La réalisation de ce projet comportant une salle de sport homologuée devra permettre d'attirer certains clubs dans notre agglomération, voire de s'y créer. Ceci devrait contribuer à diminuer les déplacements de nos jeunes pour la pratique sportive.
- Le constat est identique en ce qui concerne l'accès à la culture. Nous pensons que la réalisation d'une salle polyvalente devra favoriser la rencontre, permettre la tenue de conférences voire d'expositions. Cet espace pourra également contribuer à la création de sociétés.

La réflexion ne concerne plus seulement les villages d'Arzier et de Le Muids mais bien l'agglomération de l'AISGE (association de communes).

Toutefois, ces structures s'adressant à la communauté de l'AISGE (et payées par elle !), nous considérons qu'il s'agit d'une opportunité à saisir pour notre commune, le fait qu'elles se situent sur le territoire d'Arzier-Le Muids.

Pour mémoire, rappelons que les deux objets précités ont fait débat au sein de notre conseil et ont validés par cette instance.

- Ce projet a fait l'objet d'un concours jugés par un jury de professionnels qui l'ont retenu pour notamment pour ses qualité de compacité et donc de faible impact sur son environnement.
- Le dossier d'enquête a été validé par pas moins de 16 instances cantonales.
- Sur pression de la Municipalité et de l'AISGE, une économie de 3 Mio CHF a été réalisée soit près de 10% du budget initial.
- Dans le cahier des charges des soumissions nous relevons :
 - a. Un effort particulier quant à la sonorisation des locaux a été conduit
 - b. Une provenance du bois suisse pour façades et charpente
 - c. L'abandon de gradins inutiles, les compétitions sportives organisées seront probablement de l'ampleur de celles pratiquées sur le terrain de foot de Genolier

Faiblesse du projet :

- L'abandon, à notre avis malheureux, des puits de lumière naturelle dans la salle de sport pour des questions d'économie et de satisfaction des riverains

Note : Si d'aventure les bureaux d'ingénieurs et d'architectes pouvaient réaliser quelques économies « imprévues » nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à affecter cet argent à la réalisation d'un apport de lumière naturelle pour la salle de sports.

- L'aménagement des accès piétonniers au site demande à être validé à l'usage et probablement peaufiné
- La nécessité d'aménagements routiers à charge à 25% pour notre commune et 75% pour AISGE dont notre commune devra assumer sa quote-part
- La finalité de ces aménagements fera l'objet d'un préavis ultérieur. La Municipalité a en effet jugé prématuré de lancer un crédit d'étude avant l'acceptation du présent préavis

A noter que techniquement la Direction Générale de la Mobilité et des Routes devra se prononcer sur ces accès routiers

Conclusion :

L'esthétisme étant affaire de goût, bien que la commission apprécie l'architecture du projet, nous avons convenu de ne pas en débattre dans nos commentaires. Notre travail s'est focalisé à vérifier si le projet répondait au cahier des charges édicté et approuvé par le Conseil (crédit de concours et d'étude) ce qui nous apparaît être pleinement le cas.

Ce projet traduit la volonté du Conseil mainte fois exprimée lors des précédentes législatures de *réaliser les infrastructures à notre population sur les parcelles 808 et 810 sises à Le Muids.*

Rappelons que le travail d'une commission ad hoc est de se prononcer sur la pertinence d'un investissement alors que celui de la Commission des Finances est de se prononcer sur les capacités financières de notre commune à assumer cet investissement. Dans le préavis qui nous concerne le rejet du préavis constituerait une perte de plus de 3 Mio de CHF pour notre groupement de communes (rappelons que la quote-part d'Arzier-Le Muids s'élève à 26%).

De plus un tel refus nous confronterait automatiquement à l'acceptation de nouveaux crédits de concours puis d'étude pour un autre projet ... la nécessité d'un nouvel établissement scolaire ne pouvant être contestée.

En conclusion, après avoir pris connaissance du préavis municipal no 10/2018 et en avoir débattu, la commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

La Commission ad hoc:

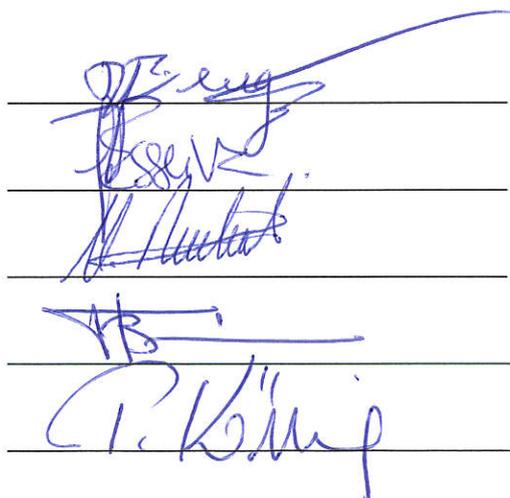
M. Denis BERGER (PRÉSIDENT)

Mme Françoise ESSEIVA

M. Mathieu RUCHAT

M. Flavio BOSCARDIN

M. Patrick KÖNIG



The image shows five horizontal lines, each with a handwritten signature in blue ink above it. The signatures correspond to the names listed on the left: Denis Berger, Françoise Esseiva, Mathieu Ruchat, Flavio Boscardin, and Patrick König.